

---

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Samedi 3 août 2024, à 9 heures  
(Accueil à 8 h 30)

Centre communautaire de l'Hôtel de Ville d'Entrelacs  
2351, chemin d'Entrelacs, Entrelacs

---

## Procès-verbal

### 1. Ouverture de l'assemblée générale

Ouverture à 9 h 6, mot de bienvenue par l'ex-président de l'Association, M. Gilles Drouin. Quorum atteint par la présence de 70 personnes.

Présentation des membres sortants du CA et remerciement pour leur engagement.

### 2. Nomination d'un président et d'un secrétaire de l'assemblée

M. Gilles Drouin suggère que la présidente d'assemblée soit M<sup>me</sup> Isabelle Laviolette. Proposé par M. Michel Simard, secondé par M. Michel Leduc.

M. Gilles Drouin suggère que la secrétaire d'assemblée soit M<sup>me</sup> Gwenaël Heyvang. Proposé par M<sup>me</sup> Rachel Laperrière, secondé par M. Michel Leduc.

Les propositions sont acceptées à l'unanimité.

### 3. Adoption de l'ordre du jour

Proposée par M<sup>me</sup> Élise Boyer, appuyée par M<sup>me</sup> Lyne Soucy, adoptée à l'unanimité.

### 4. Adoption du procès-verbal de l'AG du 5 août 2023

L'Adoption du procès-verbal est proposée par M. André Boulianne et appuyée par M. Normand Tessier, adoptée à l'unanimité.

### 5. Adoption du rapport d'activités 2023-2024 du conseil d'administration

En avant-propos de la présentation du rapport d'activités, Gilles Drouin mentionne que cette année, le CA a réfléchi à l'état de santé global de notre lac. Il présente un résumé des réflexions et actions ayant guidé les décisions prises par le CA.

5.1 En 2014-15, le conseil d'administration de l'APELP avait réalisé la *ODiagnose du lac Patrick*, qui comprenait l'étude de la qualité trophique de l'eau du lac et de ses tributaires, ainsi que de ses herbiers. Celui-ci concluait que « *Même si a priori le lac Patrick semble être dans un bon état, cela ne signifie pas que rien ne doit être fait pour en assurer la préservation. Le lac étant au stade oligomésotrophe, cela signifie qu'il commence tranquillement à ressentir les effets des pressions anthropiques et naturelles dans son bassin versant.* » Le rapport recommandait de poser plusieurs gestes, dont certains de concert avec la Municipalité, et de suivre aux cinq ans les indicateurs de vieillissement de notre lac et de son bassin versant.

Pour votre conseil d'administration, à la relecture de ce document et de ses recommandations, force était de constater dix ans plus tard, qu'il y avait lieu d'évaluer à nouveau globalement la santé de notre lac et de refaire minimalement ces analyses, voire de pousser plus loin la connaissance de la condition de notre environnement. En effet, nous vivons une période où les menaces sont plus importantes pour la santé de nos plans d'eau :

- Les changements climatiques génèrent la hausse de la température de l'eau, la perte de jours de glace, l'augmentation des précipitations, les hausses conséquentes du niveau de l'eau du lac et leurs risques pour la rive, ainsi que les pluies diluviennes qui provoquent le lessivage des sols et l'apport de nutriments ;
- De nouvelles menaces sont aussi en croissance, les algues bleu-vert causées par l'augmentation des nutriments dans l'eau, le myriophylle à épis, les moules zébrées, les vivipares japonais et bien d'autres. Ce qui comporte un risque qu'ils soient transportés de lac en lac par les embarcations.

5.2 Dossiers dont nous nous sommes particulièrement occupés en 2023-24 pour que tout cela demande de s'intéresser notamment aux contrôles en place du lavage des embarcations, pour les bandes riveraines qui stoppent l'apport de nutriments et pour les installations septiques non conformes qui en génèrent.

5.3 Nos moyens ne nous permettaient pas de défrayer une seconde diagnose du lac et du bassin versant en 2024 pour vous en faire un rapport en 2025. Le coût en était prohibitif (24 000 \$). Mais l'acquisition de connaissances sur les causes menaçant la qualité de notre environnement nous semble impérative, aux fins de se préparer à agir en citoyens responsables afin de le protéger. La seule baisse potentielle de la valeur des propriétés est une raison qui en convaincra plusieurs. Ne faire que l'analyse de l'eau de notre lac ne suffit plus à cet égard. Le besoin de mettre en coopération nos associations de lacs (ADLIE-APELP-APLP) s'est vite révélé nécessaire, ainsi que la volonté manifestée d'agir de concert avec la Municipalité dans l'atteinte de préserver notre environnement et de mettre en œuvre les moyens pour le faire. Ainsi, s'est mise en place l'ébauche d'un programme s'adressant à la gouvernance de la protection et de l'intervention dans le bassin versant des lacs où vivent nos riverains. Comme dit : « *L'éléphant sera mangé par tranches* ».

5.4 Cette année, nous avons priorisé des opérations relatives à la connaissance de la qualité de l'eau, que nous continuons de faire :

- L'opération d'inventaire de caractérisation de la bande riveraine selon les protocoles du RSVL, avec le soutien de la CARA où nous avons déjà procédé aux travaux de repérage et de caractérisation, pour laquelle nous avons reçu une contribution financière de 600 \$ de la Municipalité. Cette caractérisation sera reproduite sur carte et fera l'objet d'une analyse et d'un rapport d'ici la fin de 2024.
- La production d'un document de référence sur les installations septiques, en collaboration avec l'ADLIE et APLP, qui a été présenté à la Municipalité ainsi qu'à son comité consultatif en environnement, qui documente et met en lumière les obligations légales et les meilleures pratiques dans les municipalités.

5.5 En 2025, nous prévoyons de mener une opération de caractérisation des herbiers et de surveillance des herbiers et des plantes exotiques envahissantes pour laquelle une demande a été faite à la CARA, ainsi que la caractérisation du périphyton (une priorité selon la FQDLC).

5.6 À la réception du formulaire pour le renouvellement de la cotisation 2024-2025, des dons étaient sollicités puis recueillis pour nous aider à parfaire les connaissances sur notre lac et son environnement.

5.7 S'y sont ajoutées des activités complémentaires des plus importantes, en partenariat avec l'ADLIE et l'APLP :

5.7.1 Activités associatives, une nouveauté en 2023-2024 :

- Rencontres :
  - Cinq réunions des trois associations des lacs (APELP-ADLIE-APLP)
  - Deux réunions municipales et des trois associations (Sophie Galarneau, mairesse, M<sup>me</sup> Jeane Francoeur, conseillère à l'environnement, représentant la Municipalité).
- Réalisation d'un document synthèse sur les installations septiques, dépôt à la Municipalité et présentation au Conseil consultatif en Environnement (CCE).
- Élaboration d'un plan d'action concerté des trois associations pour les trois prochaines années dont les priorités sont : les installations septiques, les bandes riveraines, les herbiers et les plantes exotiques envahissantes, le périphyton et l'étude du bassin versant des lacs.
- Appel d'offres commun pour un laboratoire agréé et analyse des trois soumissions reçues pour l'analyse de la qualité de l'eau des lacs et de l'eau potable (opération du 4 août 2024).
- Reprise de la responsabilité de l'analyse de la qualité de l'eau de la RJV par la Municipalité qui sera responsable de payer les frais également.
- Webinaire du RAPPEL sur la renaturalisation de la bande riveraine (organisé par l'ADLIE pour les trois associations et la Municipalité).
- Kit d'accueil des nouveaux résidents d'Entrelacs remis avec les vignettes d'embarcation, une problématique que la Municipalité doit adresser (dossier en cours).
- Requêtes diverses auprès de la Municipalité : liste des mutations immobilières, politique et nombre de permis de location à court terme, affichage du lavage des embarcations plus percutant, promotion du code éthique, Comité consultatif en environnement (CCE), etc.
- Envoi d'une lettre à la préfète de la MRC Matawinie pour participer à titre de partie prenante à la consultation pour l'élaboration du *Plan Climat*. Confirmation de notre demande à recevoir de la MRC.
- Envoi d'une requête à la CARA de nous présenter son plan directeur de l'eau (PDE) 2024-2029, après réception de son autorisation du MELCCFP.

5.7.2 Activités de réseautage et de formation

- Adhésions : FALC, FQDLC, CARA (OBV Assomption)
- Participations : Colloque de l'eau du RAPPEL, conférence du RAPPEL et de la CARA
- Consultation : FQDLC
- Formation : RAPPEL, renaturalisation de la bande riveraine, CARA géomatique-Avenza pour la caractérisation des berges.
- Présence aux AGA : ADLIE, CARA, FQDLC
- Présence aux activités de la municipalité : Séances du conseil de la municipalité, Fête de la terre (kiosque), Reconnaissance des bénévoles, CCE, dossier des installations septiques

### 5.7.3 Activités administratives régulières :

- Quatorze rencontres régulières et une extraordinaire du CA
- Quatre communiqués de l'APELP aux résidents du lac Patrick
- Quatre communiqués pour le bulletin municipal
- Google Drive : gestion générale et archive
- Revision des documents administratifs
- Maintenance des outils de communication Facebook, site Web apelp.ca

Il convient qu'il faudra compter sur du bénévolat de membres pour mener à bien les prochaines opérations de caractérisation, mais aussi sur l'aide de la Municipalité parce que, au-delà de cela et après de nombreuses recherches de sources de financement, force est de constater qu'elles sont plus que rares, voire inexistantes. C'est pourquoi nous consacrerons dorénavant 50 % de nos surplus d'opérations aux projets spéciaux de caractérisation de notre lac. Ainsi, au fil des cinq prochaines années, nous aurons probablement mangé notre éléphant. Adoption du rapport d'activité : proposé par M. Pierre Lacombe, appuyé par M<sup>me</sup> Élise Boyer, adopté à l'unanimité.

## 6. Réception du bilan financier au 30 juin 2024

Catherine Pennors, trésorière, explique le bilan financier : l'APELP, actuellement, a un fonds de 4 968,75 \$, plus d'argent qu'en 2023-24, car absence de l'ensemencement l'année précédente. À la fin de l'exercice financier au 30 juin, 50 % du fonds de fonctionnement de l'APELP et toute subvention de la Municipalité iront vers le nouveau fonds « *Projets spéciaux reliés aux protocoles de caractérisation* »;

- Adoption : proposé par M. Michel Simard, appuyé par M<sup>me</sup> Rachel Laperrière, adopté à l'unanimité.

Augmentation de la cotisation annuelle 2025-2026 : Proposition de porter à 40 \$/membre ordinaire et ajout d'un membre par résidence au tarif de 5 \$/membre (maximum deux membres par adresse civique), un seul membre ayant le droit de vote à l'AGA.

- Augmentation de la cotisation annuelle à 40 \$/membre ordinaire : proposé par M<sup>me</sup> Line Soucy, appuyé par M<sup>me</sup> Manon Pineault, adoptée à l'unanimité.
- Acceptation qu'un deuxième membre par résidence pour 5 \$ additionnel, proposé par M<sup>me</sup> Line Soucy, appuyé par M. Mathis Morin, adopté à l'unanimité.

## 7. Résultats de l'analyse de l'eau 2023

### 7.1 Qualité de l'eau :

- Lac Patrick : 10 prélèvements de qualité excellente (moins de 5 aux différents points d'échantillonnages).
- Rivière Jean-Venne : 1 prélèvement coliforme fécal à 46, il faut être en bas de 100 (résultat bon)
- Rue Therrien : 1 prélèvement coliforme fécal à 62 — résultat comparable aux années précédentes.

*Eau de baignade/Qualité - Mesure des coliformes fécaux : Entre 0-20 (excellente), 21-100 (bonne).*

### 7.2 Transparence de l'Eau :

Dans la moyenne des années antérieures 4.8 m, prise au centre du lac. En réponse à une question, la température de l'eau sera prise dès maintenant par Nicolas Charbonneaux, cette information étant requise du RSVL.

## 8. Programme de l'analyse de l'eau du lac et potable 2024

### 8.1 Planification de l'analyse de l'eau 2024 :

- Appel de soumission : changement de laboratoire pour un accrédité
- Qualité de l'eau de baignade du lac 2024 (H2Lab Ste-Agathe)
- Qualité de l'eau Rivière Jean-Venne 2024 (H2Lab et prise en charge par la municipalité)
- Planification de l'offre de l'analyse de l'eau potable (H2Lab et prise en charge par les trois associations), 100 bouteilles seront distribuées.

## 9. Échange avec M<sup>me</sup> Sophie Galarneau, mairesse

Remerciements à l'APELP, survol de ce qui a été fait par la Municipalité en 2023-24, la déclaration Lanaudoise a été signée (actions sur lesquelles la Municipalité s'est engagée), remise sur pieds du Comité consultatif en environnement (CCE) afin de recevoir des recommandations, règlement 529 renouvelé pour la mise à l'eau des embarcations nautiques, bateaux étrangers de type « inboard » interdits sur nos lacs, patrouille communautaire municipale (patrouilles le soir et toutes les fins de semaine) et l'on n'hésite pas à signaler les nuisances au 450 228-2020, locations à court terme (30 permis délivrés dans la Municipalité). Étude de capacité portante du lac à faire (étude antérieure de l'APELP, pourrait être transmise à la Municipalité), discussion d'interdiction de feux d'artifice (permis nécessaires pour le privé). Nouvelle association créée pour la rivière Jean-Venne qui recrute des membres résidents sur ses berges.

## 10. Programme caractérisation de la bande riveraine 2024

Caractérisation de la bande riveraine : Rachel Laperrière remercie l'équipe qui a été mise sur pied pour la réalisation de cette activité et explique le protocole de caractérisation du Ministère qui a été suivi :

- Phase 1 — Localisation des zones homogènes, 36 zones préliminaires identifiées.
- Phase 2 — Tour du lac pour la validation des zones identifiées dans le but d'évaluer l'importance des types d'aménagement et celle de la dégradation des rives. Aide financière de 600 \$ reçue de la Municipalité pour le paiement des services professionnels de la CARA en géomatique, pour saisie et validation des données (carte interactive) et production d'un rapport d'évaluation qui permettra à la Municipalité d'agir sur les zones problématiques.

L'ADLIE ayant offert en mai de commander des végétaux conformes auprès de Pépinière Rustique de Ste-Adolphe d'Howard, livraison cet automne, l'APELP pourra publiciser au printemps 2025 une offre semblable permettant de commander des plantes indigènes livrables pour plantation à l'automne. La municipalité demeure la responsable de la renaturalisation des rives et supervise cette activité requérant un permis.

- Adoption du programme : proposé par M<sup>me</sup> Élise Boyer, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Pomerleau, adoptée à l'unanimité.

## 11. Appel de soumission — Diagnose du lac (BBA)

L'APELP a demandé une soumission à BBA, pour une analyse complète de la qualité de l'eau du lac et de son bassin versant (6 tributaires), comparable à celle de 2014-15 : coûts estimés pour le lac (13 700,00 \$) et pour le bassin versant (10 400 \$); ce qui dépassait nos capacités financières. De plus, cela nécessite un engagement de la responsabilité de la Municipalité, car le bassin versant ne concerne pas seulement le lac Patrick. Le mandat doit être coupé en tranche pour limiter les coûts.

Nous devons faire au préalable des tests importants de caractérisation, information qui nous manque : caractérisation des rives, analyse du périphyton étant des algues qui se déposent sur les roches pour indice d'eutrophisation à faire aux 5 ans, herbiers aquatiques et plantes envahissantes (PAEE). Ces quatre études se feront sur plusieurs années, à moindres coûts, avec l'aide de biologistes de la CARA. On s'active à mettre en place un mécanisme de concertation avec les autres lacs et à développer un plan d'action. Regarder vers le futur est notre motivation.

Membre qui a démontré son intérêt pour faire partie du comité — M<sup>me</sup> Carole Tétrault, urbaniste

## 12. Ensemencement 2025

Ensemencement 2024 : Un an d'interruption pour valider les raisons de l'insuccès de la pêche dans le lac en 2023. Sur recommandation du comité d'ensemencement en janvier 2024, 700 truites mouchetées ont été réservées chez *Pisciculture Tremblant*. La mise à l'eau a été faite en mai et les résultats auront été positifs, les pêcheurs disant avoir de bons résultats de pêche, mais la baisse de la population de truites mouchetées a été observée en fin juin; observation en cours. Le coût de l'ensemencement en 2024 ayant été de 3,50 \$/poisson de taille 9-12 pouces, Gilles Drouin sollicite les membres pour des dons généreux afin d'avoir une taille adéquate et un bon nombre de poissons en 2025. L'ensemencement se fait en partenariat avec l'ADLIE.

## 13. Planification des activités de caractérisation 2024-2025 :

- Programme caractérisation de la bande riveraine à compléter
- Programme analyse des herbiers du lac (PAEE)
- Programme caractérisation du Périphyton
- Programme Navigation responsable sur le lac

Adoption de la planification des activités de caractérisation 2024-2025 proposée par M. Normand Tessier et appuyée par M. Michel Leduc, adoptée à l'unanimité

## 14. Membres honoraires : nomination de M<sup>me</sup> Hilda Bleyer et M. Pierre Lacombe

Toute personne ayant rendu de grands services à l'association peut, sur recommandation du conseil d'administration, mériter l'honneur d'être nommée membre honoraire. Il est proposé d'honorer M<sup>me</sup> Hilda Bleyer et M. Pierre Lacombe, à titre de fondateurs en 1990, de notre association et de les remercier pour les services rendus au cours de ces 35 années de fidélité à la mission de protéger l'environnement de notre lac.

## 15. Remerciement à M<sup>me</sup> Michèle Andreani

M. Gilles Drouin remercie Mme Andreani pour sa disponibilité au fil des cinq dernières années où elle a été un membre actif au sein du conseil d'administration de notre association. Un témoignage d'appréciation et un coupon cadeau lui ont été remis en janvier dernier.

## 16. Questions diverses

Quelle est la capacité maximale de bateaux sur le lac ? Une étude serait à faire, en complément de celle proposée par M. Michel Lacasse en 2010, plusieurs facteurs étant à considérer. Le dernier inventaire du nombre et de la sorte d'embarcation est daté d'août 2011.

- Peut-on vérifier comment on peut cohabiter entre bateaux et riverains ? Comment s'assurer d'une vitesse limite pour protéger la sécurité des nageurs ?
- Un programme de navigation responsable sera proposé cette année : éducation des riverains sur les lignes de navigation sécuritaire et adoption de comportements responsables, valider le respect des débarcadères et vignettes. Importance de respecter le code d'éthique et la distance minimale des rives, des baigneurs et des embarcations non motorisées (100 pieds).
- Alerte sur la dermatite de l'eau : Y inclure dans l'analyse de l'eau les endroits susceptibles ? Le CA va revenir par courriel sur la question de la dermatite, s'il y a moyen de tester les endroits où il y a eu des cas signalés cet été (*plusieurs questions sur ce sujet ont été posées par Rachel au biologiste du RAPPEL. Sa réponse est attendue dans les prochains jours*).

## **17. Élection des membres du conseil d'administration 2024-2025**

Gilles Drouin présente les candidatures pour deux postes libres au CA.

- Nouveaux membres : M. André Boulianne, proposé par M<sup>me</sup> Carole Tétrault, secondé par M. Pierre Lacombe, élu à l'unanimité ; M. Étienne Richer, proposé par M<sup>me</sup> Rachel Laperrière, secondé par Carole Tétrault, élu à l'unanimité.
- Membres reconduits : M. Gilles Drouin, M<sup>mes</sup> Rachel Laperrière, Marie Pinsonneault, Catherine Pennors, Isabelle Laviolette et Gwenaël Heyvang restent en poste.

## **18. Clôture de l'assemblée**

Clôture de l'assemblée à 11 h 22 : proposée par M<sup>me</sup> Lyne Soucy, appuyée par M. Pierre Levaque, adoptée à l'unanimité.